

le 2 mars 2016

L'honorable David Eggen, ministre de l'Éducation  
Bureau de circonscription  
Unité A, 10212 -127ième avenue  
Edmonton, Alberta  
Canada T5E 0B8

Téléphone: 780.451.2345  
Télécopieur: 780.451.2344  
Adresse électronique: [edmonton.calder@assembly.ab.ca](mailto:edmonton.calder@assembly.ab.ca)

Objet: le modèle de gestion du Conseil scolaire du Centre-Nord

Monsieur le ministre Eggen,

Nous représentons des conseils d'écoles variés du Conseil scolaire du Centre-Nord (CSCN). Nous avons appris que le 28 septembre 2015, le CSCN a fait demande auprès du ministère de l'Éducation dans le but d'obtenir votre accord pour l'établissement d'un modèle de gestion égalitaire avant la prochaine élection du conseil scolaire en 2017.

Les écoles catholiques au sein du CSCN répondent aux besoins des élèves francophones et catholiques en offrant une éducation de qualité fondée sur la foi. L'éducation catholique est protégée par l'article 93 de la *Loi constitutionnelle du Canada* et demeure un droit égal au droit à l'éducation francophone qui est garanti dans la *Charte des droits et libertés canadiennes*. Il est important que les Francophones aient le choix d'opter pour une éducation de qualité, à fonds publics, et imbibée des enseignements et des valeurs catholiques.

Afin qu'une école catholique puisse offrir une éducation catholique, elle doit être gouvernée par un conseil scolaire catholique. Un tel conseil est nécessaire pour assurer le lien entre la communauté et le gouvernement, ainsi que pour établir une direction aux politiques et aux pratiques de ses écoles, en harmonie avec les principes de la foi catholique. Les droits garantis dans la Constitution du Canada relatifs aux électeurs francophones d'écoles séparées ne peuvent être préservés et maintenus que dans l'instance d'une représentation proportionnelle.

Ainsi, nous ne sommes pas en faveur de la requête du CSCN et ce, pour plusieurs raisons:

1. Les parents des écoles catholiques du CSCN n'ont pas été consultés de façon significative. Quoique le CSCN fait référence au processus intitulé « Vision

20/20 », il faut se rappeler que c'était une activité par invitation à laquelle il n'y eu que la participation de 160 personnes.

2. Une consultation significative se traduirait, entre autres, par un vote général sur cette question lors des prochaines élections scolaires en 2017.
3. Selon nous, la représentation proportionnelle telle que délimitée dans la *Loi scolaire de l'Alberta* est une méthode juste et transparente pour déterminer la représentation des conseillers scolaires au CSCN. Présentement, il y a environ 22% de la population étudiante du CSCN qui fréquentent les écoles non-confessionnelles (« publiques »). Compte tenu des deux conseillers scolaires publics parmi les sept conseillers scolaires du CSCN, la population desservie par les écoles non-confessionnelles a une représentation de 29%.
4. Le Conseil Franco-Sud, un autre conseil scolaire albertain, francophone, et composé, est présenté à titre modèle de gestion égalitaire. Toutefois, cet exemple ne tient pas compte du contexte différent qui existe sur le territoire desservi par le CSCN. Quoiqu'à Calgary et environs, il y a présentement un système de représentation égalitaire en place dans le conseil scolaire francophone, ce fut la solution pour assurer à la minorité catholique de faire valoir son droit à l'éducation catholique selon l'article 93. De plus, la formule de représentation égalitaire est le résultat de l'amalgamation de deux conseils scolaires distincts, l'un catholique, l'autre non-confessionnel, pour en former un seul conseil composé. Étant donné l'absence de ces facteurs historiques dans le cas du CSCN, ce modèle de gestion n'est pas approprié chez nous. Nous sommes d'avis que si nous perdons la représentation proportionnelle, le droit à une éducation catholique risque d'être érodé.
5. Dans la situation d'une gestion selon le modèle égalitaire, l'élève d'une école non-confessionnelle aurait, en réalité, deux fois la représentation que l'élève inscrit à une école catholique du CSCN.
6. Nous sommes inquiets au sujet du mécanisme de la prise de décision pour les questions traitant uniquement de l'éducation catholique et la qualité de cette éducation offerte dans les écoles catholiques du CSCN. Nous comprenons qu'une motivation derrière la requête du CSCN est la perception de certaines personnes que les écoles non-confessionnelles ont moins que leur part des ressources. Or, nous croyons que qu'il existe des solutions autres que celle qui réclame une exemption à la *Loi scolaire de l'Alberta*.

7. Enfin, nous craignons que si la population étudiante non-confessionnelle augmente à l'avenir, les écoles non-confessionnelles chercheront à obtenir un nombre majoritaire des conseillers scolaires, ce qui réduira davantage la représentation de la population étudiante catholique. Puisqu'il n'existe aucune garantie qu'un modèle de gestion égalitaire sera retenu dans cette situation, les droits et les priviléges relatifs aux écoles catholiques, garantis dans la Constitution canadienne et reconnus à l'article 255.5(1) de la *Loi scolaire de l'Alberta*, risqueront encore d'être atténus.

Nous espérons que vous vous pencherez sur nos préoccupations et que vous refuserez l'autorisation d'un modèle de gestion qui s'appuie sur une nombre égal de conseillers scolaires catholiques et non-confessionnels (« publics »). Il nous ferait plaisir de vous rencontrer pour discuter de cette question. Nous tenons à vous assurer que nous nous engageons à travailler de paire avec votre bureau, ainsi qu'avec le CSCN, afin de trouver une solution raisonnable et satisfaisante pour tous les partis. Nous sommes d'avis que le manque d'équivalence pour les écoles francophones, et l'accumulation d'une infrastructure déficiente au CSCN, sont les facteurs déterminants qui sous-tendent le modèle problématique de gestion scolaire ci-haut discuté. Dans le but de continuer cette discussion constructive, nous vous invitons de communiquer avec nous par l'entremise de l'adresse électronique suivante : [clement.lavoie@gmail.com](mailto:clement.lavoie@gmail.com)

Veuillez agréer, Monsieur le ministre Eggen, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Président du Conseil d'école de Maurice-Lavallée  
Clément Lavoie

Président du Conseil d'école de Joseph-Moreau  
Pierre Asselin

Présidente du Conseil d'école de Notre-Dame  
Marielle Poulin

Président du Conseil d'école de Ste-Jeanne-d'Arc  
Pierre Asselin

cc. Richard Smith, Archevêque, l'Archidiocèse catholique d'Edmonton  
Caroline Maillet-Rao, Agente de pastorale francophone

March 2, 2016

Honourable Minister David Eggen

**Constituency Office**

Unit A, 10212 127 Avenue  
Edmonton, AB  
Canada T5E 0B8

Phone: 780.451.2345

Fax: 780.451.2344

Email: [edmonton.calder@assembly.ab.ca](mailto:edmonton.calder@assembly.ab.ca)

Dear Minister Eggen,

Re: Francophone Conseil Scolaire Centre-Nord Gouvernance Model

We represent various Catholic parent councils within the Francophone Conseil Scolaire Centre-Nord (CSCN). It has come to our attention that on September 28, 2015 the CSCN requested that you authorize an egalitarian governance model prior to the 2017 school board election.

The Catholic schools within the Francophone Authority provide an important faith based alternative for educating francophone students. Catholic education is protected by section 93 of the Constitution Act and is an equal right to that of a francophone education guaranteed by the Charter. It is important that francophones have a choice to attend a school that is permeated with the Catholic faith. In order for a Catholic school to offer a Catholic education, it must be governed by a Catholic School Board to provide a vital link between the community and government and provide an essential Catholic oversight of the schools. Only if there is a proportional representation, can the rights guaranteed under the Constitution of Canada of separate francophone school electors be preserved and maintained.

We are not in favour of this request for a number of reasons:

1. Parents in the Catholic schools were not consulted in any meaningful way. While the CSCN may rely on the Vision20/20 process, this was an invitation based event where only 160 individuals participated.
2. Meaningful consultation would include putting this question and the context to the parents at the 2017 election.
3. In our view, the proportional representation as set out in the *School Act* is a fair and transparent method to determine public trustee representation on the CSCN. Currently, there is approximately 22% of the student population within the public schools. With two public trustees out of seven trustees, the public students have 29% representation.
4. The Calgary Francophone Public and Catholic Education Authority relied upon as a model for egalitarian governance is not representative of the situation in Centre-Nord. While in Calgary there is currently an egalitarian representation, this is to ensure that the Catholic minority maintain their rights to a catholic education

pursuant to section 93 of the Constitution. In addition, the egalitarian model is as a result of an amalgamation of two previously separate school boards. As these historical factors are not present here, this model is not appropriate in CSCN as we fear that if the students lose a proportional representation, the rights to a Catholic education risk being eroded

5. Giving equal governance would mean that a student in the public school would effectively have twice the representation than a student in the Catholic schools.
6. We are concerned about the decision-making process for questions that uniquely touch on the Catholic education and the quality of the education given in Catholic schools. While this initiative may be motivated by the public schools wanting to have more resources for public schools, we feel there may be other solutions than seeking an exception to the *School Act*.
7. Finally, we are concerned that in the future, if the public student population grows, the public schools will seek to have a majority number of trustees, further eroding the representation for Catholic students. There are no guarantees that an equal governance model will be retained in the future thus again putting at risk the rights and privileges with respect to Catholic schools guaranteed under the Constitution of Canada and recognized in section 253.5 (1) of the *School Act*.

We hope you consider our concerns and decline to approve a governance model based on an equal number of public and Catholic trustees. We would be pleased to meet with you to discuss the above. We look forward to engaging in a constructive discussion with your office and the CSCN in finding a reasonable accommodation that will satisfy all interested parties. We are of the view that the ever increasing infrastructure deficit in the CSCN and the lack of equivalence for our French schools is at the root of the concerns related to the governance model of the CSCN. You may contact us at this email: [clementlavoie@hotmail.com](mailto:clementlavoie@hotmail.com)

Yours truly,



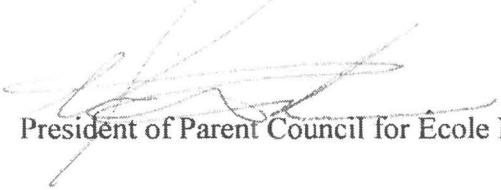
President of Parent Council for École Maurice Lavallée-Clément Lavoie



President of Parent Council for École Joseph Moreau-Pierre Asselin



President of Parent Council for École Ste-Jeanne D'Arc-Pierre Asselin



President of Parent Council for Ecole Notre Dame-

cc. Richard Smith, Archbishop, Edmonton Catholic Archdiocese

Caroline Maillet-Rao, Agent de pastorale francophone

Henri Lemire, Directeur Général, Conseil scolaire Centre-Nord